

Commune de Chavornay

**Rapport de la commission concernant
Le Préavis Municipal N° 32-6/17**
Contrôle des habitants - Règlement et tarif des
émoluments
Modification du Règlement et tarif des
émoluments du contrôle des habitants

Chavornay, le 23 novembre 2017

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers

La commission composée de Madame Virginie Leubaz, de Monsieur Aditya Yellepeddi et de Monsieur Pierre-Luc Carnal, président et rapporteur s'est réunie le jeudi 23 novembre 2017 .

M. Nicolas Pittet suppléant n'a pas été convoqué, tous les membres de la commission étant présent

La commission remercie Monsieur le Municipal Gérald Ottiger pour sa disponibilité, les informations transmises et les réponses fournies

Le but du préavis est de mettre à jour, l'ancien règlement étant entré en vigueur le 28 avril 2000, le règlement et les tarifs des émoluments du contrôle des habitants.

Suite à l'étude de cette mise à jour du règlement, la commission relève les points suivants:

- le présent règlement n'apporte que très peu de changements, il clarifie surtout le type des émoluments et leurs montants
- les émoluments sont adaptés en fonction du temps nécessaire à la recherche, mais restent raisonnables
- les modifications sont surtout dues à des changements de règles et d'adaptation à de nouvelles procédures

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission à l'unanimité, invite le conseil communal à prendre la décision suivante:

Le conseil communal de Chavornay:

- Vu le préavis municipal n°32-6/17
- Oûi le rapport de la commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- D'adopter le règlement et tarif des émoluments tel que présenté

La commission

Virginie Leuba

Aditya Yellepeddi

Pierre-Luc Carnal